

Une Canadienne sur un billet de banque

Viola Desmond (1914-1965)

Viola Desmond a été choisie par le ministre des Finances pour figurer sur le prochain billet de 10 \$ canadien destiné à la circulation courante.



Madame Desmond a été retenue par le ministre des Finances parmi une liste restreinte de cinq Canadiennes emblématiques qui, ensemble, illustrent les contributions variées et importantes des femmes à l'histoire du Canada. L'annonce faite le 8 décembre 2016 clôt le processus de sélection amorcé par un appel de candidatures qui avait permis d'établir la liste initiale de 461 candidates admissibles proposées par les Canadiens.

Viola Desmond reste une icône du mouvement pour les droits et libertés au Canada. Femme d'affaires accomplie de la Nouvelle-Écosse, elle a défié l'autorité, refusant de quitter une section réservée aux Blancs d'un cinéma en 1946, après quoi elle a été incarcérée, reconnue coupable et condamnée à une amende. Son procès constitue la première contestation judiciaire connue soulevée par une femme noire au Canada pour cause de ségrégation raciale.

Une entrepreneure prospère

Propriétaire d'un salon de beauté à Halifax, Viola Desmond s'était assise dans la section réservée aux Blancs d'un cinéma alors qu'elle était en voyage d'affaires à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, en 1946. Elle a été déplacée contre son gré, a écopé d'une amende et a passé une nuit en prison.

Après avoir perdu diverses tentatives judiciaires pour contester l'amende, elle a fermé son salon et a déménagé à Montréal, puis à New York, où elle a passé le reste de ses jours. Sa mésaventure a précédé celle de Rosa Parks, qui a refusé de céder sa place à un passager blanc dans un autobus de l'Alabama en 1955.

Militante pour la justice sociale

La persévérance de Madame Desmond et l'attention suscitée par son procès ont élargi le mouvement visant à reconnaître l'importance des droits de la personne au Canada.

Le 15 avril 2010, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a accordé un pardon absolu posthume à Madame Desmond. Le pardon a été octroyé par la lieutenant-gouverneure de la Nouvelle-Écosse à l'époque, l'honorable Mayann Francis, qui fut la première personne noire à



occuper cette fonction en Nouvelle-Écosse, et seulement la deuxième au Canada. Le pardon absolu est accompagné d'une déclaration et d'excuses publiques de la part du premier ministre de l'époque, Darrell Dexter, qui énonce que l'accusation n'aurait jamais dû être portée, et que la condamnation de Viola Desmond était une erreur judiciaire.

Bien que les événements survenus au Roseland Theatre remontent maintenant à 70 ans, la lutte de Mme Desmond pour la justice sociale et son acte de courage singulier continuent de trouver écho chez les Canadiennes et Canadiens.



« L'histoire de Viola Desmond nous rappelle à tous que de grands changements peuvent commencer par de simples moments de dignité et de bravoure. Madame Desmond représente le courage, la force et la détermination, des qualités auxquelles nous devrions tous aspirer chaque jour. »

– Bill Morneau, ministre des Finances

TRUMPERIES

Il y a tellement à dire sur les imbécilités de Donald Trump. En aucun cas nous ne voulons lui accorder de l'importance, mais nous devons le dénoncer.

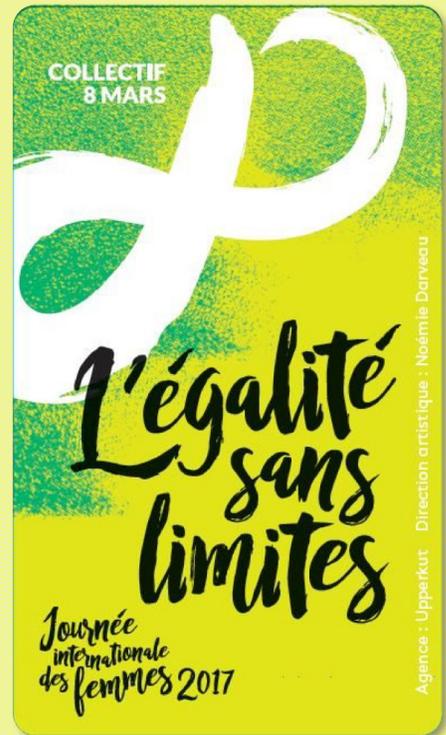
Plusieurs décrets signés durant la première semaine de son mandat sont des attaques envers l'être humain tout simplement. Discrimination envers les femmes et immigration sont au sommet de ses innombrables signatures. Mais une loi votée dernièrement en Arkansas nous laisse un goût très amer dans la bouche.

En Arkansas, une loi autorisera les violeurs à poursuivre les victimes qui veulent avorter.

Que dire de plus! L'estomac noué ... Ne sommes-nous renduEs que des porteuses de bébés pour l'homme ?

Le plus scandaleux et horrible dans cette histoire, le père incestueux aura aussi le droit d'interdire à sa fille de se faire avorter si elle tombait enceinte de lui. Le mari agresseur conjugal aura aussi le droit de poursuivre le médecin et sa femme si cette dernière voulait avorter.

Six états ont adopté des lois semblables. Dans les quatre états où la loi a été contestée (Louisiane, Alabama, Mississippi et Virginie-Occidentale), les tribunaux l'ont rejetée. Espérons fortement une résiliation de cette loi dans tous les états concernés. C'est non seulement un recul majeur des droits de la femme, c'est définitivement de la domination masculine et de l'esclavage.



Le Collectif 8 mars. Agence : UPPERKUT. Direction artistique et design graphique : Noémie Darveau.

Faites partie du Réseau-femmes

Il n'en coûte rien de faire partie du Réseau-femmes de la FEESP ni n'engage à rien d'autre que de recevoir le journal du comité et de l'information sur la condition féminine. Rejoignez-nous!

Contactez Sylvie Poirier
514 598-2375 ou
Sylvie.Poirier@csn.qc.ca



Composition de l'équipe du comité

Geneviève Després, membre, SEMB-SAQ
Lise St-Pierre, membre, S du Soutien scolaire des Bois-Francis
Sylvie Tremblay, responsable politique
Joanie Brousseau, conseillère syndicale
Sylvie Poirier, employée de bureau

Pour faire partie du Réseau-femmes FEESP et recevoir

L'inform-elles

Contactez Sylvie Poirier
514 598-2375 ou
Sylvie.Poirier@csn.qc.ca

Vos [commentaires](#) et [suggestions](#) sont les bienvenus.